

FONDATION



MILLIONS
D'AMIS

reconnue d'utilité publique

Le « chenil » de l'horreur devant la justice : la Fondation 30 Millions d'Amis sera présente au procès

Paris, le 9/02/2023



JURIDIQUE

Près d'un an après la découverte de 130 animaux victimes de maltraitance au chenil de Wavrin, 5 personnes doivent être jugées par le tribunal correctionnel de Lille (59) ce vendredi 10 février 2023, notamment pour sévices graves et actes de cruauté sur des animaux. La Fondation 30 Millions d'Amis, partie civile, sera présente au procès.

L'affaire avait fait grand bruit. Près de 130 animaux avaient été secourus par la gendarmerie au chenil de Wavrin après avoir subi des sévices quotidiens et des actes de torture (20/4/2022). Moins d'un an plus tard, 5 personnes comparaitront devant le tribunal correctionnel de Lille le 10 février 2023, notamment pour « sévices graves ou acte de cruauté envers un animal domestique, apprivoisé ou captif ayant entraîné la mort ».

« L'animal est considéré ici comme un vulgaire objet ! »

Les actes présumés sont effrayants. « Ces personnes sont suspectées de maltraitance et de sévices graves envers des animaux domestiques, en particulier d'actes de torture (tels que des pendaisons entraînant la mort de l'animal) et d'actes vétérinaires illégaux (trafic de puces, euthanasies) », avait notamment indiqué la procureure de la République de Lille lors d'une conférence de presse.

« Nous sommes sur une affaire très lourde en termes d'actes de cruauté, souligne Me Xavier Bacquet, avocat de la Fondation 30 Millions d'Amis. La notion du respect du vivant y est inexistante. L'animal est considéré comme un vulgaire objet ! »

« Le summum de la perversité »

Les membres de cette famille se livraient à une activité d'élevage de chiens et de formation de maîtres-chiens. Les conditions dans lesquelles se pratiquaient ces activités étaient épouvantables :

« L'un des prévenus pendait un chien et chronométrait le temps qu'il mettait pour mourir, indique Me Bacquet. On atteint des sommets dans l'ignominie. Quelqu'un qui est capable de faire cela, jusqu'où peut-il aller ? » Le chenil a évidemment été fermé.

« Cette affaire montre deux choses, explique Me Bacquet. La perversité de l'Homme, d'une part, pour ce qui concerne les atteintes aux animaux. Et l'insuffisance de la réponse pénale dans ce type de dossier. Tant que nous n'aurons pas une infraction contre les trafics d'animaux, ces horreurs pourront continuer... C'est un vrai combat à mener. Une infraction de trafic d'animaux aurait permis au Parquet de poursuivre plus largement au regard de la provenance des chiens, question que pose cette affaire, et du trafic constaté des puces électroniques permettant de les identifier. »

La Fondation 30 Millions d'Amis, partie civile, sera présente au procès ce vendredi 10 février 2023 à 14 heures au tribunal correctionnel de Lille.



Contact médias : Christel Petit - 06 14 43 11 72 – christel.petit@agence-cpcommunication.fr

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

reconnue d'utilité publique par décret du 23 mars 1995